

Le Mois des Jeunesses

CONCOURS D’AFFICHES



Règlement du concours d’affiches « Réalise l’affiche du Mois des jeunes 2027 »

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toutes et tous, gratuitement, avec 3 catégories :

- > 11 à 14 ans
- > 15 à 18 ans
- > 18 à 30 ans

Individuellement ou en groupe

Une seule participation par personne

Le thème :

« Réalise l’affiche du Mois des jeunes 2027 »

Le Mois des jeunes constitue un temps fort dédié aux jeunes cote-d’armoritaines. Il vise avant tout à mieux faire connaître, et à rendre plus lisible les nombreuses initiatives portées par le Département et ses partenaires en direction des 11/30 ans. Des temps participatifs, festifs et informatifs variés (culture, sport, environnement, solidarités, engagement...) pourront être organisés avec et pour les jeunes.

Votre création pourra inspirer l’affiche officielle du Mois des jeunes 2027 !

Format et techniques

- > Format A4 ou A3 en portrait
- > Thématique : C’est quoi pour vous être jeune en Côtes d’Armor ?
- > Mentions obligatoires : Mois des jeunes, mars 2027
- > Technique libre : peinture, crayons de couleurs, aquarelle, feutres, numérique, photographie, etc, à l’exclusion de tout procédé en relief et de productions utilisant une intelligence artificielle.
- > Intégration d’un bandeau blanc de 6 cm en bas de la feuille de dessin A4 et de 10 cm en bas de la feuille de dessin A3
- > Productions numériques réalisées en haute définition
- > Respect du gabarit téléchargeable sur le site Internet du Département cotesdarmor.fr/moisdesjeunes
- > Le dessin doit être original, les copies ne sont pas acceptées.
- > Des feuilles de dessin sont à disposition des jeunes dans les accueils des Maisons du Département.

Date limite de dépôt des affiches

31 octobre 2026

Où déposer ton affiche ?

par voie postale : **DEJES** - 2 Bis rue du parc - 22000 Saint-Brieuc
ou par courriel : mickael.hourman@cotesdarmor.fr

OU dépôt dans les accueils des Maisons du Département

**Maison du Département
de Saint-Brieuc / Lamballe**
Guénælle CLOSIER - Loïc LE FLOCHMOINE
76 A rue de Quintin - CS 50551
22035 Saint-Brieuc cedex
06 63 44 07 28 – 06 73 98 68 71
MDDSDveloppementTerritorial@cotesdarmor.fr

**Maison du Département
de Guingamp / Paimpol / Rostrenen**
9 Place Saint-Sauveur
CS 60517
22205 GUINGAMP CEDEX
Tél. 02 96 40 10 30
Port. 06 99 27 41 31
Gwenaelle.DECROZE@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Loudéac
Rue de la Chesnaie
CS 90427
22604 Loudéac cedex
Tél. 02 96 66 21 10
Port. 06 58 51 11 67
pamela.dessaudes@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Lannion
13 boulevard Louis Guilloux
CS 40728
22304 LANNION CEDEX
Port. 06 89 09 51 55
noella.philouze@cotesdarmor.fr

Maison du Département de Dinan
2 place René Pléven
CS 96370
22106 DINAN CEDEX
Tél. 02 96 80 00 84
Port. 06 89 09 52 29
annemarie.lozach@cotesdarmor.fr

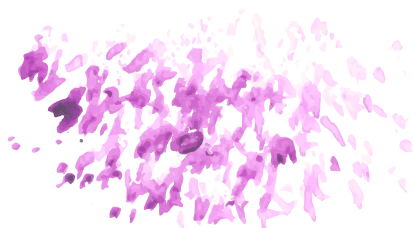
Résultats

Les résultats sont annoncés au **printemps 2027**.

Les affiches lauréates font l'objet d'une **exposition pendant le Mois des jeunesses**.

Autorisation

En participant au concours, vous acceptez que votre affiche soit utilisée pour la communication du Mois des jeunesses (affiche, réseaux...).



cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département

